



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un projet initié et soutenu par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud

Création d'un Cluster pour renforcer le sport international

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont décidé de créer un « Cluster du sport international » et de le doter chacun d'une subvention annuelle de 250 000 francs. Sa vocation sera d'animer un réseau regroupant autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton, le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport. L'objectif est de créer des synergies profitables à tous et à la prospérité économique vaudoise.

En novembre 2010, Lausanne et le Canton annonçaient leur volonté de mettre en relation dynamique le monde du sport international et d'autres centres d'activités ou d'excellence vaudois. Leur intention était de doter le futur cluster d'un secrétariat permanent chargé de la coordination et de l'animation du réseau. La Ville et le Canton entendent aujourd'hui doter cette structure de moyens en accordant chacun une subvention annuelle de 250 000 francs destinée à son budget de fonctionnement.

Le secrétariat permanent du cluster pourrait trouver place dans un futur bâtiment sur le site de l'Université de Lausanne, à Dorigny. Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder au Département des finances et des relations extérieures un crédit de 400 000 francs pour étudier la réalisation de ce bâtiment qui devrait également accueillir, notamment, l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) et l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), futur pôle national de formation et de recherche en sport.

L'activité du Cluster se développera sur trois grands axes. Dans le domaine de la formation et la recherche, il s'agira de développer la communication, les relations et les collaborations entre les institutions du sport international et les acteurs potentiellement concernés de la formation supérieure et continue, ainsi que de la recherche et du développement (R&D). Par ailleurs, le Cluster renforcera l'accueil et la recherche de nouvelles fédérations sportives et de manifestations et congrès et s'attachera à donner de la visibilité au statut de «Lausanne, Capitale olympique».

Enfin, le Cluster constituera aussi un atout supplémentaire pour la promotion économique. En facilitant les échanges, il permettra aux organisations sportives internationales de mieux connaître et mieux utiliser les compétences des entreprises, qu'elles soient déjà dans le canton ou susceptibles de s'y installer.

Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un complément au projet de loi sur l'éducation physique et le sport afin de préciser le cadre légal du futur Cluster.

L'objectif du Cluster est donc de valoriser dans de multiples domaines la présence sur sol vaudois des 56 fédérations et organisations sportives internationales. Les synergies ainsi créées avec les acteurs concernés ou intéressés par cette présence seront bénéfiques aux partenaires, mais aussi au rayonnement du canton et à l'économie vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10, DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 ; DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01, Lausanne, Marc Vuilleumier, conseiller municipal en charge du sport, 021 315 32 00